

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 JUIN 2019**

Présents : Mme BOYAT Sylvie

Mrs BOINNARD Cyril, DELERCE Olivier, DUPONT Éric, MUDRY Stéphane et MORAND Jean Claude.

Excusés : Mme DWORAK Bogéna

Mrs JOSSERAND Jean-François et MENOUD Julien

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h35.

Le Compte-rendu de la séance du 10 mai 2019 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour avec un point supplémentaire concernant les compteurs Linky.

2. Point sur le dossier de l'école :

Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 1 103 000 €.

Les sondages de sols sont bons ainsi que les fouilles sous le garage qui sera détruit afin d'apporter le nouveau bâtiment à l'ancien.

Programmation :

- Appel d'offres : semaine 26.
- Ouverture des plis : semaines 29.
- Décision : fin juillet.

Concernant la rentrée 2019, 53 enfants (avec les 3 ans) sont inscrits.

Demande de financement :

- Subvention de l'Etat : 299 400 €.
- Subvention du Département : en attente
- Subvention de la Région : en attente

- Prêt : 200 000 €.
- Auto-financement : 135 000 € (2018/2019).

3. Point sur les travaux de la voirie :

Monsieur le Maire informe le CM des travaux de voirie à venir :

- Peinture routière au Pont Molliet, place de la mairie, stationnement vers l'abri bus : 1 200 €.
- Sécurisation du fossé dans le virage du Crêt situé route de Malaliutaz (Pose d'un tuyau).
- Pont des Granges : réfection des joints.
- Pont des Meuniers : réfection des joints.
- Chemin des Croisettes : Une partie de la voie est privée. Afin qu'elle devienne publique, un document d'arpentage va être réalisé par le cabinet BARNOUD-TROMBERT ; puis les propriétaires seront consultés pour la cession gratuite des tenants. Monsieur le Maire demande au CM l'aval afin de signer les conventions de cessions pour ensuite lancer les travaux d'enrobés : le devis est des 28 843,53 € TTC.

4. Cession indivision MORAND au Crêt :

Afin de mettre en conformité l'emplacement de la route de Malaliutaz, une cession gratuite de 40 m² au profit de la Commune est validée.
Les frais administratifs seront pris en charge par la Commune.

Vote : Pour : 6 / 6.

5. Travaux Mairie :

Monsieur le Maire présente au CM les travaux envisagés afin d'installer un escalier entre la salle du conseil actuelle et la salle de travail située au sous-sol.

6. Projet sous la Mairie :

Suite au projet URBANCOOP, une réorganisation foncière est nécessaire.
Monsieur le Maire demande au CM quitus afin de discuter avec les différentes parties concernées afin de trouver la meilleure solution pour tous.

7. Vente terrain à Monsieur Mudry Frédéric :

Monsieur le Maire informe le CM de la demande d'achat de terrain appartenant à la Commune, au lieudit « Les Choseaux ».
Une réunion entre élus (Jean-Claude Morand, Olivier Delerce, Cyril Boinnard) et le demandeur sera prochainement programmée.

8. Servitude Saint-Martin :

Monsieur le Maire informe le CM qu'une délibération est nécessaire afin de régulariser une servitude avec Enedis concernant un passage de ligne en souterrain sous la voie communale.

Vote : Pour : 6 / 6.

9. Gérance mini-golf :

Suite au changement de la gérance du fonds de commerce 'La Gouille', Monsieur le Maire présente au CM, une proposition concernant le nouveau bail et un C.U.

Monsieur le Maire demande au CM quitus afin de signer tous les documents nécessaires.

Monsieur Dartois devra transmettre à la Mairie les informations concernant la fréquentation du mini-golf.

10. Journée environnement :

Cette année, Le repas est gracieusement offert par l'association des Chasseurs.
Merci à eux.

11. Urbanisme :

Trois Certificat d'Urbanisme sont étudiés :

- NOVALPS

Lieu-dit : « Les Chars »

Références cadastrales : A 2581 – 2622 – 2623

Objet : Vente DUCRETTET / Jean BAUD

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune et le raccordement se fera au regard n°246.
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER pour chaque logement en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **L'intéressé devra prendre en compte les eaux de ruissellement de la route de Malaliutaz.**
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- NOVALPS

Lieu-dit : « 27 Impasse des Meuniers »

Références cadastrales : D 231 – 232 – 244

Objet : Vente HYLKEMA / Consorts BENOIT LECOCQ

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- L'intéressé devra faire vérifier la conformité du branchement au réseau d'assainissement collectif
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- NOVALPS

Lieu-dit : « Les Rognieuses »

Références cadastrales : A 2564

Objet : Vente Consorts BROUTIN / Eddy BOINNARD

Observations :

- **La parcelle est en dehors de la carte communale**
- Le bâtiment est une ancienne bergerie et non une habitation
- Bâtiment isolé
- Pas d'assainissement collectif
- Parcelle non desservie par l'électricité
- La parcelle est desservie par un chemin rural de largeur de 2 m
- **Les élus ne souhaitent pas une transformation en logement**

12. Questions diverses :

- Monsieur le Maire demande à Monsieur Eric Dupont de mettre en place la procédure d'expulsion de Madame DIOT, locataire aux gîtes des Meuniers pour le non-paiement des loyers : aucune solution à l'amiable n'ayant été trouvée.

- Suite aux diverses réunions (CLACC / Enedis), les élus ne s'opposent pas à la pose des compteurs LINKY dans les bâtiments communaux.
- Monsieur Marquet propose d'organiser une journée 'Portes ouvertes' au CERN le 14 ou le 15 septembre 2019.
Les personnes intéressées peuvent se faire connaître, **avant le 7 juillet 2019**, en Mairie ou en écrivant un mail à : infoseytroux@orange.fr.

Fin du conseil municipal : 23h.